



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 17 décembre 2021

**Objet : Approbation d'une convention avec la Mission locale de Bastia au titre  
de l'année 2021**

**Date de la convocation** : vendredi 10 décembre 2021

**Date d'affichage de la convocation** : vendredi 10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 décembre 2021 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

|                                                             |           |
|-------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Nombre de membres composant l'assemblée :</b>            | <b>42</b> |
| <b>Nombre de membres en exercice :</b>                      | <b>42</b> |
| <b>Quorum :</b>                                             | <b>14</b> |
| <b>Nombre de membres présents :</b>                         | <b>30</b> |
| <b>Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.</b> |           |

**Étaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Étaient absents:** Madame COLOMBANI Carulina ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise ;

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur Gilles SIMEONI à Monsieur Pierre SAVELLI  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Monsieur François FABIANI ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame Françoise FILIPPI ;  
Monsieur DEL MORO Alain à Madame Mattea LACAVE ;  
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur Paul TIERI ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur Paul TIERI ;  
Madame PELLEGRINI Leslie Madame Jérôme VIVARELLI MARI ;  
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur Jean Joseph MASSONI ;  
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur François TATTI ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

**Vu** le Code du travail et notamment les articles L 55314-1 à 4 ;

**Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L313-7 et L313-8 ;

**Vu** le Code du commerce et notamment l'article L 823-9 ;

**Vu** la convention de mise à disposition en date du 12 février 2004 modifiée par avenant en date du 02 mars 2015 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 14 décembre 2021 ;

**Considérant** l'objectif des missions locales d'accueillir, d'informer, d'orienter dans leur voie professionnelle et d'accompagner dans leur parcours d'accès à l'emploi durable et vers l'autonomie sociale dans le cadre d'une mission de service public les jeunes de 16-25 ans, sortis du système scolaire, avec ou sans qualification ;

**Considérant** la compétence sur le territoire de l'arrondissement de Bastia de l'association « Mission locale pour l'insertion des jeunes Bastia Balagne » ;

**Considérant** que cette association favorise la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale, et contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;

**Considérant** l'action de la Mission locale de Bastia pour l'année 2021, s'orientant vers des actions de développement local en faveur des publics les plus vulnérables et les plus fragiles en termes d'insertion professionnelle et sociale durable ;

**Considérant** que notre collectivité, membre fondateur de l'association mission locale de Bastia, lui apporte un soutien technique et financier ;

**Considérant** la mise disposition gratuite des locaux, d'une superficie de 678 m<sup>2</sup>, situés au sein de l'ancien collège de Montesoru dont la valeur locative annuelle est de 67 800 euros conformément à la convention de mise à disposition en date du 12/02/2004 modifiée par avenant du 02/03/2015.

*Après avoir entendu le rapport de Pierre SAVELLI,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien s'étant abstenus

*Pierre SAVELLI, Emmanuelle LUCIANI ne participant pas au vote.*

### **Article 1 :**

- **Approuve** le versement d'une subvention à la mission locale d'un montant de 83 000 €.

### **Article 2 :**

- **Approuve** la convention avec la mission locale de Bastia telle que figurant en annexe.

### **Article 3 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention.



**Article 4 :**

- **Rappelle** à la Mission locale qu'elle devra valoriser dans ses comptes cette subvention ainsi que l'avantage en nature que constitue la mise à disposition gratuite des locaux précités.

**Article 5 :**

- **Précise** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget principal de la commune, compte 657453, rubrique 523.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.*